

RÈGLEMENT DU JEU CONOURS

RockBusters x DA CORN LAB

Du 12 mars au 22 mars 2026 inclus



Article 1 - Organisation

Le jeu concours est organisé conjointement par :

- DA CORN LAB, société immatriculée sous le numéro SIRET 935 302 984 00015, dont le siège social est situé au 5 rue Dezobry, 93200 Saint-Denis,
- Madame Delphine Barras, demeurant au 27A rue des Chênes Verts, 84700 Sorgues, agissant en qualité de représentante du groupe Rock Busters.

Ce jeu est organisé dans le cadre d'un partenariat promotionnel diffusé sur Instagram et Facebook.

Il n'est ni géré, ni sponsorisé, ni administré par Instagram ou Facebook.

Article 2 - Durée

Le jeu concours se déroule du 12 mars 2026 à 00h01 au 22 mars 2026 à 23h59.

Toute participation enregistrée avant ou après ces dates sera considérée comme non valide.

Le tirage au sort sera effectué dans un délai de 72 heures après la clôture du jeu concours.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 3 - Éligibilité

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Une seule participation par compte est autorisée : 1 participation maximum par compte Instagram ET 1 participation maximum par compte Facebook.

Sont exclus de toute participation les membres des équipes RockBusters et DA CORN LAB, ainsi que leurs familles et prestataires.

Toute tentative de fraude, d'utilisation de faux comptes, bots, comptes inactifs ou comportements abusifs entraînera l'exclusion immédiate.

Un participant ne pourra gagner qu'un seul lot pour l'ensemble du concours.

Article 4 - Modalités de participation

Pour participer, l'internaute doit impérativement :

- Être abonné aux deux comptes organisateurs sur la même plateforme (soit les deux comptes Instagram, soit les deux comptes Facebook) au moment du tirage,

- Répondre correctement à la question relative au clip YouTube de Rock Busters,
- Identifier au moins deux (2) amis réels en commentaire (plusieurs identifications possibles).

Une seule participation par compte est autorisée sur chaque plateforme. Toute participation supplémentaire depuis le même compte sera considérée comme nulle.

Article 5 - Définition d'une participation valide

Est considérée comme valide toute participation remplissant strictement les conditions suivantes :

- Abonnements actifs et vérifiables aux deux comptes organisateurs sur une même plateforme (Facebook ou Instagram),
- Réponse correcte à la question posée sur le clip YouTube de Rock Busters,
- Identification d'au moins deux (2) comptes réels et distincts,
- Un seul commentaire par compte sur chaque plateforme,
- Absence de fraude, spam ou comportement abusif.

Toute participation supplémentaire depuis le même compte ou comportant des identifications fictives sera supprimée avant le tirage au sort.

Article 6 - Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué dans les 48 heures suivant la fin du jeu concours, à l'aide d'un générateur aléatoire sécurisé en ligne, parmi les participations valides uniquement.

Chaque participation valide recevra un numéro unique.

Les gagnants seront contactés individuellement par message privé sur la ou les plateformes utilisées pour participer.

Ils disposeront d'un délai de 48 heures pour répondre et confirmer la réception de leur lot.

Passé ce délai, un nouveau tirage sera effectué pour réattribuer le ou les lots non réclamés.

Chaque participant ne peut remporter qu'un seul lot, même en cas de participations sur les deux plateformes.

Article 7 - Dotations

Les lots mis en jeu sont les suivants :

1. Une lampe personnalisée (valeur indicative : 44 €)
2. Un cadre rétro gaming format 14×17 (valeur indicative : 19,90 €)
3. Une figurine Smashed Superman (valeur indicative : 19,50 €)

4. Un bon d'achat de 15 €, valable sur la boutique en ligne www.dacornlab.fr pendant un an et utilisable en une seule fois (valeur faciale : 15 €)
5. Un bon d'achat de 10 €, valable sur la boutique en ligne www.dacornlab.fr pendant un an et utilisable en une seule fois (valeur faciale : 10 €)

Les lots seront attribués dans l'ordre du tirage au sort.

Ils sont non échangeables, non cumulables et non remboursables, ni contre leur valeur en espèces ou tout autre lot.

Article 8 - Publication des résultats

Les gagnants seront contactés par message privé via la plateforme où ils ont participé.

Leurs pseudonymes pourront être annoncés publiquement sur les réseaux sociaux officiels des organisateurs ou en story.

Article 9 - Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion du concours (tirage au sort, contact des gagnants, contrôle anti-fraude).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en envoyant un message à : contact@dacornlab.fr.

Les données seront supprimées dans un délai maximum de 30 jours après la fin du concours.

Les organisateurs sont responsables conjoints du traitement de ces données.

Article 10 - Responsabilité

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de force majeure, de problème technique, ou de fraude d'un participant.

Ils se réservent le droit d'annuler, de reporter ou de modifier tout ou partie du jeu en cas de circonstances indépendantes de leur volonté, sans que leur responsabilité puisse être engagée.

Article 11 - Acceptation

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, tel qu'il est en vigueur à la date de participation.